



Commune de Criel sur Mer

Séance du :
27 avril 2026
Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 3
Votants : 23

Délibération n° 20260427.16
Constitution de la Commission
Communale des Impôts Directs

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 076-217601921-20260427-20260427_16DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Isabelle HOCHART, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Maxime DIET, Alain TROUessin, Nicole TARIS, Jérôme TROPHARDY, Pierre LANDARD.

Étaient absents excusés : Claudine PARICHE (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Laurent DEHAYNIN, (pouvoir donné à Eric PRUVOST), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUessin).

Madame Martine TOUZAIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- l'article 1650 du code général des impôts,

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Pour mémoire, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est une instance consultative qui intervient en matière de fiscalité locale. Elle participe notamment à l'évaluation des propriétés (valeur locative cadastrale), la mise à jour des bases fiscales et l'examen des changements affectant les biens (construction, transformation, etc.).

La CCID est présidée par le Maire et composée de 16 membres : 8 commissaires titulaires et 8 suppléants.

Les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ne sont pas élus directement, mais désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La liste des candidats enregistrés est la suivante :

ANCEL	Olivier	LECONTE	Jean-Luc
BONTE	Christiane	LECUYER	Francis
BOURSIER	Valérie	MALFOY	Catherine
BOVIN	Irène	MARCOS	Béatrice
BRASSART	Patrick	NAVARRÉ	Hervé
CHASSINAT	Annick	NIVELLE	Alain
CORNET	Philippe	PARICHE	Claudine
DHIERRE	Rémy	PARPAITE	Yan
DRY	Arnaud	PELLIEUX	Patrick
GARIN	Gilda	PETIT	Maurice
HENNEBICQUE	Maryvonne	RABELO	Marie-Laure
HEYNSSENS	Alain	RETHORET	Valérie
HEYNSSENS	Serge	SIODMAK	Marie-Lise
HUC	Claude	SUEUR	Dominique
LAMY	Patrick	VALLOIS	Gilles
LE MOAL	Gilbert	VASSEUR	Sandra

Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la liste des membres ci-dessus,
- de la soumettre au Directeur départemental des Finances Publiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Martine TOUZAIN



À Criel sur Mer, le 27 avril 2026

Le Maire
Eric PRUVOST

